

FORMATIONS SUR L'UTILISATION DU CHIEN AU TRAVAIL SUR TROUPEAU

Présentation générale

Mise à jour : Décembre 2004

Rédacteur : Emmanuel TROCME, Chambre d'agriculture de l'Ariège

Descriptif de la solution

La manipulation des troupeaux est souvent à l'origine de difficultés dans le travail : pénibilité accrue, fatigue, stress, risques physiques (troubles musculo – squelettiques), accidents, etc... L'utilisation d'un chien de troupeau dressé permet de diminuer la pénibilité au travail et de gagner du temps. La Chambre d'Agriculture de l'Ariège, en collaboration avec des moniteurs formés par l'Institut de l'Élevage, a mis en place depuis plusieurs années des stages d'apprentissage à l'utilisation du chien de troupeau. Cette action rencontre un vif succès auprès des éleveurs. Chaque année, la demande de ce type de formation est toujours importante.

Mode d'emploi / organisation

Acquisition d'un chiot de bonne souche « travail ».

Journées de formation espacées d'un mois avec entraînement pratique sur les exploitations entre chaque séquence.

Règles spécifiques de mise en oeuvre

Les conditions pour participer à ces formations :

- être exploitant agricole à titre principal, conjoint collaborateur ou aide familial
- posséder un jeune chien de bonne souche « travail » à éduquer
- pouvoir entraîner le chien entre chaque séquence quotidiennement

Conditions de réussite

Pour l'éleveur :

- formation indispensable de 4 à 5 jours (à raison d'une journée par mois)
- bien choisir son chien
- en prendre soin (alimentation, sanitaire, logement)
- l'éduquer (nom, ordres de base, apprentissage du troupeau)
- le dresser.

Les règles de travail sont les suivantes :

- séances de dressage courtes (10 -15 minutes par jour)
- chaque ordre doit être précédé du nom du chien
- les ordres sont brefs et correspondent à une action précise
- ne pas apprendre plusieurs ordres en même temps
- féliciter le chien après tout exercice réussi
- ne pas laisser divaguer le chien hors des séquences de travail

Pour les structures organisatrices de ces formations :

- groupe d'éleveurs de même niveau (débutant, perfectionnement)
- 10 éleveurs maximum par groupe de formation
- éleveurs accompagnés d'un jeune chiot pour les groupes débutants
- élevages supports prêtant quelques animaux pour les journées de formation

Conséquences

Incidences zootechniques

L'utilisation d'un chien au travail sur troupeau bien dressé permet de diminuer la pénibilité des tâches quotidiennes par une meilleure contention. Les animaux ne sont plus « poursuivis » par l'éleveur mais rassemblés par son chien. Le stress et le risque d'accidents pour les animaux sont donc diminués avec en corrélation une augmentation des performances zootechniques.

Risques évoqués

L'utilisation d'un chien de troupeau dressé ne doit pas faire oublier d'autres solutions pour améliorer les conditions de travail (équipements, bâtiments mais aussi domestication animale).

Impact sur le travail

Diminution de la pénibilité du travail, amélioration de la qualité du travail d'astreinte et gain de temps.

Difficultés rencontrées

Certains éleveurs se découragent et abandonnent le stage..

Autres avantages

L'éleveur travaille plus sereinement, le métier est plus « attractif » pour les générations futures.

Aspects économiques

- Achat d'un chiot de bonnes origines « travail » : 150 à 200 €
- Frais de vaccination du chiot : 25 à 38 €
- Frais de tatouage du chiot : 17 à 43 €
- Frais de formation : 20 €/ jour

Autres aspects

Durabilité

Si les conditions de mise en œuvre sont respectées, l'éleveur achève sa formation avec un chien presque « opérationnel ».

Un stage de perfectionnement est souhaitable l'année suivante.

L'organisation régulière de formations est souhaitable (un stage « débutant » et un stage perfectionnement / département / an).

Synergies possibles

L'utilisation d'un chien de troupeau dressé est complémentaire de la domestication animale, des équipements (contention, clôtures) et des bâtiments fonctionnels.

Technicité, facilité de mise en œuvre

La réalisation de ce type de formation est facile

L'intervention d'un moniteur de dressage formé par l'IE est indispensable

Pour en savoir plus

TROCME Emmanuel, Responsable de la Filière Ovine à la Chambre d'Agriculture de l'Ariège (Tél. : 05.61.66.10.37.). [E.mail : Emmanuel.Trocme@ariege.chambagri.fr](mailto:Emmanuel.Trocme@ariege.chambagri.fr)

Quelques ouvrages :

- « Les chiens utilisés en élevage » de Marie Catherine LECLERC (IE). Editions France Agricole
- « L'éducation du chien de troupeau » d'Etienne et Michèle SERCLERAT. Editions de Vecchi
- « Nos amis les chiens de berger » de Michel SAILLEAU. Editions Flammarion
- « Le border collie » de V. ROSSI. Editions de Vecchi